

Lien des **CHERCHEURS CEVENOLS**



Samuel PINTARD
Galérien pour la foi

Centre de Documentation
et d'Archives
Parc National des Cévennes
Maison FONT VIVE
30450 GENOLHAC
Tél. 66 61 19 97

Avant-propos

Certes, on possède quelques exemples des répercussions que la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, eut sur la vie des familles qui, en partie ou en bloc, refusaient de se plier aux exigences auxquelles la royauté voulait les soumettre.

De même que les familles ne se ressemblent ni dans leur composition, ni dans le caractère des individus, ni dans les circonstances dans lesquelles elles vivent, de même l'histoire du groupement familial auquel Samuel PINTARD a appartenu offre-t-elle un certain nombre de particularités qui rendent cette histoire différente de celle de beaucoup d'autres et, à certains égards, unique.

C'est en reconstituant, pas à pas, la trame tourmentée de l'existence d'un jeune cévenol promis à la manœuvre des rames d'une galère royale que nous avons pu pénétrer dans l'intimité de sa famille, faire connaissance avec chacun de ses membres et apprendre comment il se conduisit lorsqu'il se trouva aux prises avec une implacable destinée.

En utilisant le nom du galérien pour servir de titre à ce travail, c'est, peut-être, pour honorer celui qui fut le plus jeune, le plus actif et le plus malchanceux des membres d'une famille appelée à se désarticuler et à se disperser. Mais le nom de Samuel ne peut faire oublier celui de ceux qui ont vécu avec lui, veillé sur lui ou qui ont souffert des mêmes alarmes que lui.

Tragique ou pitoyable, aussi vraie que le permettent les sources dans lesquelles nous avons puisé, parfois énigmatique, leur histoire, à eux tous, est exemplaire car c'est celle de la fidélité, de l'initiative et du courage mis au service de la liberté de pensée dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé.

font
vive

C'est pourquoi nous n'hésitons pas, malgré des obscurités que la recherche n'a pu lever, malgré l'absence totale de documents issus des acteurs du drame eux-mêmes, à faire connaître les vicissitudes de la vie de Samuel et de celle de quelques-uns des ses proches.

Que le lecteur veuille bien accepter ce récit comme un témoignage qui se veut fidèle autant qu'un hommage discret mais bien sincère.

Jean PINTARD

déc. 1980

S'il est un haut lieu de la foi, de la pensée et du souvenir huguenots c'est bien dans ce petit village cévenol qu'est MIALET et dans la modeste et vieille demeure qu'est le mas SOUBEYRAN qu'on le trouvera. Là, des mains pieuses ont rassemblé objets, papiers, gravures, vestiges et témoins d'un long passé plein de misère, d'audace, de gloire et de larmes. Si, un jour, vous vous hasardez à parcourir les salles austères qui constituent le "Musée du Désert" vous ne manquerez pas d'être saisis par des sentiments divers où se mêleront, pêle-mêle, ceux du coeur et ceux de la raison. Mais c'est bien devant la liste des quelques deux mille galériens pour la foi que votre coeur battrà plus vite et plus fort car vous y chercherez avec autant d'avidité que de respect, autant de curiosité que d'émotion, quelque nom qui vous rappelle celui d'un ami, d'un parent et, pourquoi pas ?, celui, peut-être, d'un ancêtre oublié. Et si, d'aventure, vous faites la rencontre à la fois désirée et redoutée, vous ne manquerez pas de vous interroger, de faire appel à des souvenirs parfois confus et lointains et de déplorer les défaillances de votre mémoire ou votre ignorance.

Je n'ai pas, pour ma part, échappé à ce malaise lorsque j'ai pu lire ces courtes lignes :

PINTARD, Samuel, de Saint-Roman (Lozère) condamné par De Broglie le 20 janvier 1690.

Sur "La Grande", à Marseille, 1695.

Ainsi, une vingtaine de mots suffisait pour évoquer la vie -et la souffrance- d'un homme dont, à trois siècles de distance, je partageais le patronyme. J'en ignorais jusqu'à présent l'existence et je m'interrogeais sur l'identité de cet homme auquel je prêtais aussitôt une destinée malheureuse et, peut être, tragique.

Mais cette sorte d'épithète ne constituait-elle pas, aussi, un appel à découvrir le personnage qu'elle cachait, l'histoire de sa jeunesse et, peut être, celle des jours qu'il eut à vivre après cette année 1695 jetée en pâture à ma curiosité ?

La Cabanarié

Samuel PINTARD est donc né à Saint-Roman de Iousques, en Lozère, à proximité du col de Saint-Pierre qui, proche de Saint-Jean du Gard, marque la limite méridionale et orientale du Gévaudan. Le village est assis sur une arête étroite qui plafonne à une altitude d'environ 700 mètres tout au long de laquelle serpente, non loin du faite, la "Corniche des Cévennes", cette route aménagée par le Maréchal de Villars au moment de la guerre des Camisards.

C'est le pays des "serres", ces chaînons aplatis, étroits et souvent parallèles dérivés d'une arête principale. Entre ces serres, les eaux se rassemblent et cheminent au gré inconstant d'un ciel souvent fantasque. Aux creux de ces "valats", à l'abri des vents impétueux, au voisinage des sources et de l'eau qu'elles dispensent avec une capricieuse générosité, se nichent les demeures. La Cabanarié où naquit Samuel vers 1670 se trouve dans l'un de ces valats qui descendent du serre des Amalènes, à l'altitude d'environ 550 mètres. (voir annexe I)

Celle des deux métairies qui, autrefois, constituaient "La Cabanarié" et qui a résisté au temps, la métairie inférieure, est faite, au moins en partie, d'une pierre du pays nommée "fraidonite". C'est un porphyre micacé qui est, ici, d'une couleur très sombre et qu'on appelle communément "granit noir des Cévennes" (81). La maison, couverte de lauzes, est construite sur une de ces bandes de terre arable aménagées par la main de l'homme et soutenues par des murs de pierre sèche désignés "traversiers", "bancels" ou encore "faïsses". A cet endroit, il n'y en a pas moins de sept, de longueur et de hauteur diverses, qui s'étagent en lignes harmonieuses et continues en arrière de la maison. Devant celle-ci, s'étend un pré ; il forme une vaste terrasse au-delà de laquelle la pente se fait plus accusée jusqu'au Gardon -celui de Sainte-Croix- qui, à l'altitude d'à peu près 300 mètres, recueille les eaux du valat. En face, vers le Nord, la vue s'étend vers la montagne de BOUGES et vers le Mont-Lozère. (voir annexe II)

Nous ne connaissons pas l'époque où la fière demeure fut érigée mais il est à peu près certain que sa construction est antérieure au XVIIème siècle, et peut être, au XVIème siècle. On l'avait, au temps jadis, appelée "LA PLACETTE" (2) ou "LA PLAIRETE" (3), ou encore "LA BRUGUEYRE" (4). A l'époque qui nous intéresse, elle portait généralement le nom de "La Cabanarié" ou, encore celui de "mas de la Cabane" (5).

D'où lui venait ce nom de "Cabanarié" ? Plusieurs hypothèses ont été avancées, mais aucune d'entre elles ne s'impose à l'esprit. On peut observer, cependant, que dans le voisinage existent une "Pelucarié", une "Pichartarié", une "Simondarié", masages dont le nom contient un suffixe identique à celui de la Cabanarié ; il serait aisé d'en déduire, à l'instar des dénominations que nous venons de citer, que le terroir ou la maison auraient appartenu, à une époque qu'il conviendrait de préciser, à une famille portant le patronyme de "Cabane".

Mais si on est tenté de se référer à l'origine celtique ou à l'origine latine du mot, on est porté à admettre que le lieu doit son appellation à un creux d'arbre ou, par extension, au hibou qui l'habite.(6)

Une interprétation voisine -et bien tentante !- est avancée par A. VINCENT (7) qui voit dans le nom de "Cabanarié" un dérivé du mot latin "capanna" (cabane) et qui ajoute : "La cabanerie est une exploitation plus petite que la manse ou mas ; elle en vaut généralement à peu près la moitié en étendue et en charges ; elle vaut d'autre part à peu près deux borderies". La "Cabanarié", nous l'avons vu, comportait deux métairies et correspondrait d'assez près à la définition proposée par A.VINCENT.

Le dictionnaire de BOISSIER de SAUVAGES (8) suggère une autre explication, très vraisemblable elle aussi, quand on sait que la région de Saint-Roman produit en quantité les fromages de chèvre appelés "pélardons" : la "laitière", c'est-à-dire la femme qui traite le lait et qui le vend s'appelle une "cabaniero" !

D'autres, enfin, ont avancé que le nom de "Cabanarié" résultait d'une inversion populaire de deux syllabes du terme de "canabarié" qui signifie "chanvrière". La culture du chanvre, son emmagasinage et son traitement étaient, en effet, très répandus aussi bien en Gévaudan que dans la Gardonnenque voisine. Au mas de la "Cabanarié" lui-même des "Canabières" faisaient partie, en 1615, des biens du seigneur de la Roquette, noble Jacques SABATIER (9). Quelques années plus tard, en 1651, le grand-père de Samuel, Jean PINTARD possédait lui-même une "canabière" mentionnée dans le compoirds de MOISSAC. Cette "canabieyre" s'appelait LHORT de POUNET (10).

Quoiqu'il en soit de ces hypothèses et de leur rapport avec la vérité historique, nous en retiendrons la diversité, la vraisemblance et les indications pleines d'intérêt qu'elles apportent sur les coutumes et la manière de vivre des générations qui ont précédé celle de Samuel.

Les antécédents de Samuel ; le milieu familial.

Il n'est pas besoin de remonter très loin dans la généalogie de Samuel pour faire connaissance avec le milieu dans lequel il est né. C'est sur la paroisse de Saint-Marcel de Fontfoulhouse et dans un vallon qu'arrose le ruisseau de Borgne que se sont succédées, dès la fin du XVème siècle et peut-être auparavant, des générations de forgerons ou de serruriers qui répondaient au nom de PINTARD. "Faureu" à la fois robustes, habiles et, de surcroît, prolifiques, ils étaient devenus trop nombreux pour exercer, en famille, leur art. Ils essaimèrent dans les environs les plus proches : d'abord à Saint-Roman de Tousques, puis au VIGAN et plus loin encore, comme à Saint-Jean du Bruel.

L'aïeul de Samuel, Jean PINTARD, appartenait à l'une de ces générations qui s'étaient fixées à Saint-Roman. Il y exerçait la serrurerie qu'il avait apprise de ses parents et de ses aïeux. Intelligent et instruit, il ne se contentait pas de battre le fer. A l'occasion, il se mettait au service de la baronnie de MOISSAC en qualité de "procureur juridictionnel" (11). En 1609, il avait épousé une fille de Mathieu PAREDES, Anne (12). Cette dernière était probablement née à "La Cabanarié" où ses parents vivaient en 1595 (13).

On ne peut affirmer que Mathieu PAREDES (14) ait été propriétaire du mas qu'il habitait. Il semble, plutôt, qu'il n'en ait possédé qu'une partie, à moins qu'il n'en ait été locataire ou usufruitier. Il est certain, en effet, qu'un autre PAREDES, Jean, dont nous ne connaissons pas l'exact degré de parenté avec Mathieu ou avec Anne, possédait, en 1639, des biens situés dans le terroir de la Cabanarié.

Célibataire, veuf ou sans postérité, Jean PAREDES avait fait un testament au profit d'un parent ou d'un ami d'Anduze à qui ces biens devaient échoir. Cependant, il avait pris en amitié le fils de Jean PINTARD et d'Anne PAREDES, Louis. Le jeune garçon -ou le jeune homme- par son instruction, par son charme ou par sa distinction personnelle lui plaisait et exerçait sur lui un pouvoir fascinant. Mécontent, en outre, de l'attitude à son égard de l'héritier qu'il avait désigné, Jean PAREDES revint sur ses dispositions testamentaires, les annula et, par un acte en bonne et due forme, fit donation de tous ses biens à ce jeune Louis PINTARD -peut être son propre neveu ?- en qui il voyait un garçon plein de promesses (15). C'est probablement en raison de cette donation que la Cabanarié passa, au moins en partie, dans le patrimoine de la famille PINTARD pour y demeurer jusqu'à ces dernières années. Et c'est, sans doute, à cause de cette donation que La Cabanarié, des immeubles et les pièces de terre adjacentes figurent au compoïds de MOISSAC de 1651 comme appartenant à Jean PINTARD "au nom de ses enfants" (4). On peut penser qu'au décès de Jean PINTARD, vers 1665, ces propriétés passèrent à Louis, selon le vœu de Jean PAREDES, puis, à la mort de Louis, en 1672, à l'aîné de ses fils, Jean, l'aîné des frères de Samuel.

Dans le testament qu'il dicta dès 1629 (16), l'aïeul de Samuel, Jean PINTARD, se préoccupa avec sagesse de faire instruire son fils Louis. Il veut "que son fils soit tenu aux escolles et que lui soit baillé un métier tel que sera jugé par ses amis". Il aura, d'ailleurs, la joie de réaliser lui-même cette volonté aussi ferme que bienveillante en même temps qu'il pourra veiller à l'éclosion de cette personnalité attachante que fut celle de Louis. Ce dernier gagna la confiance du baron de Moissac qui fit de Louis "le régent de la baronnie". Solidement ancré dans la foi huguenote, Louis participa aux travaux du Consistoire de l'église de Saint-Roman qu'il représenta au cours des sessions synodales régionales (17).

Les dates extrêmes de l'existence de Louis ne nous sont pas connues, mais le testament que fit son père en 1629 autorise à fixer sa naissance aux environs de 1625. Quant au décès, il ressort des compte-rendus des délibérations du Consistoire : il survint entre le 5 Juin 1672 et le 18 Septembre 1672.

Louis PINTARD avait épousé, vers 1654, Marguerite ROUX. Elle était originaire de Boucoiran qui, en direction de Nîmes, est à une cinquantaine de kilomètres de Saint-Roman. Par un acte postérieur au mariage (18) on apprend que les parents de Marguerite, Jean ROUX et Catherine MERIC, avaient -selon l'usage- constitué une dot au profit de leur fille dont le montant figurait dans un contrat de mariage rédigé par le notaire Pierre DELEUZE de Valfrancesque. Les actes de ce dernier n'ont pas été retrouvés mais on sait, toutefois, qu'un certain Antoine MERIC, ménager (fermier) à Laval, sur le territoire de la paroisse de Boucoiran, est intervenu au contrat comme dépositaire d'une partie de la dot de la fiancée. Qui était-il ? Peut-être un oncle, peut-être un cousin germain de la jeune fille, et c'est peut-être lui qui sera parrain, le 19 Juillet 1661, d'une des filles du jeune couple : Françoise.

De l'union de Louis PINTARD et de Marguerite ROUX naquirent plusieurs enfants. On en possède une liste incomplète qui nous est révélée par le précieux carnet du "ministre" AUSILIARGUES (19) miraculeusement retrouvé et conservé à Montpellier (20). Voici cette liste :

- Jean, né le 12.10.1655 à la Cabanarié, baptisé au temple de MOISSAC le 31.12.1656. Parrain : noble Jean de Ginestous, seigneur et baron de Moissac. Marraine : Anne de Blancard.
- Florinde, née le 02.05.1657 à la Cabanarié, baptisée au temple de Saint-Roman le 13.05.1657. Parrain, Jean PINTARD (grand-père paternel). Marraine : Catherine MERIC (grand-mère maternelle).
- Antoine, né le 07.12.1658 à la Cabanarié, baptisé le 22.12.1659. Parrain : Pierre MERIC. Marraine : Anne PINTARD (tante, côté paternel) représentée par Madeleine PINTARD (une soeur d'Anne et de Louis).
- Françoise, née le 19 Juillet 1661 à la Cabanarié, baptisée au temple de Moissac le 01.11.1661. Parrain : Antoine MERIC (grand-oncle de l'enfant ?). Marraine : Marie ROUVERGADE.
- Suzanne, née le 31.08.1663 à Fauquières (21), baptisée au temple de Moissac le 02.12.1663. Parrain : David VIEILLES (oncle de l'enfant et mari de Madeleine PINTARD).

A cette liste, il nous faut ajouter deux autres enfants : Isabeau et Samuel dont la date de naissance n'a pas été retrouvée et que nous allons nous efforcer de déterminer.

Pour Samuel, nous disposons de trois informations : l'une, négative, concerne le registre du Consistoire de Saint-Roman où aucune naissance n'est signalée entre les années 1666 et 1668. Une autre est contenue dans l'acte qui condamne Samuel et lui donne alors 20 ans (fin 1689, début 1690) (22). La dernière information, enfin, est tirée d'un état de galériens affectés à "La Hardie" en 1696 (23). Cet ensemble de renseignements fait naître Samuel vers 1670.

Quant à Isabeau, on peut avancer qu'elle vit le jour soit en fin d'année 1665, soit en tout début de l'année 1669, soit enfin à l'époque du décès de son père (été 1672) ...

A force de patience, nous avons pu avoir connaissance de quelques fragments de la destinée diverse de ces personnages (24). Seule celle de Florinde échappe obstinément à nos investigations. Faut-il en conclure que cette dernière soit décédée en bas âge ?

L'enfance de Samuel

On aimerait posséder quelques informations sur l'enfance et sur l'adolescence de Samuel. Faute de documents originaux, il nous faut l'imaginer à partir des personnages qui l'entourent et des rares faits qui nous sont connus.

Samuel, comme tous les enfants, vécut les premières années de sa vie dans l'insouciance du monde d'alentour. Il était entouré de l'affection de ses proches et cela suffisait à remplir son coeur des légitimes tendresses. Mais, au foyer qui l'abritait, il manquait celui qui, discernant en son fils dernier-né une force ardente, aurait pu le préserver de certains écueils et le convaincre d'une nécessaire prudence. Jean, l'aîné des enfants, mieux doué ou mieux instruit à cet égard, apprit très vite que, dans un monde divisé et hostile dans lequel il fallait pouvoir vivre, il convenait d'observer en silence, de demeurer sur ses gardes et, parfois, de temporiser. Tout ceci, d'ailleurs, n'intéressait que l'être extérieur et visible, tant il gardait pour lui-même des convictions profondes, le respect de la tradition familiale et le souci de l'honneur.

Antoine, le fils second, ressemblait à son frère aîné. Il en avait l'habileté, heureusement et fermement guidée par un sens aigu du devoir et de l'équité. Il avait à la fois volonté, courage et initiative qui sont les moteurs du succès ... et le succès couronna une entreprise dont on ignore encore si elle fut volontaire ou si elle lui fut imposée. Dans une hypothèse comme dans l'autre, elle fut pleine de périls : dans des conditions entourées d'un épais mystère, il partit pour l'Amérique et il s'y fixa.

Dans quelle mesure les soeurs de Samuel influèrent-elles sur son comportement ? Il n'est pas facile de s'en faire une idée. Il est très probable qu'auprès d'une maman veuve et débordée de responsabilités, aux prises avec le travail quotidien, elles se comportèrent vis-à-vis des plus jeunes avec autorité autant qu'avec sollicitude. Elles avaient du caractère et elles surent le montrer. Samuel en eut, lui aussi, soit qu'il fût d'une veine identique à celle de ses soeurs, soit qu'il ait appris, auprès d'elles, la valeur de l'action, même si celle-ci est purement défensive ou désespérée.

Etre protestant, en Cévennes, vers les années 1680-1690

C'est, en tous cas, dans une atmosphère orageuse et tendue que les enfants de Louis PINTARD et de Marguerite ROUX se persuadèrent peu à peu que leur vie ne se passerait pas sans lutte ni danger. Les nouvelles qui leur parvenaient du dehors aussi bien par les camarades d'école et de jeux que par les amis ou par les parents -qu'ils vissent de la ville ou de la campagne- n'étaient guère rassurantes pour une population qui, dans sa presque totalité, partageait les convictions de la R.P.R. Les limitations à la liberté de conscience, les entraves à l'exercice de certaines professions, la fermeture de certains temples voisins, le départ des pasteurs pour l'exil (25), le passage ou le séjour dans les demeures des dragons du Roy qui se faisaient de plus en plus fréquents et insupportables amenaient le peuple protestant à s'interroger sur un avenir qui s'assombrissait sans cesse comme sur les possibilités de faire face avec une fermeté et une cohésion suffisantes.

Privés de leurs conducteurs spirituels, les protestants éprouvèrent le besoin de célébrer, malgré les interdictions et, par suite, dans la clandestinité, les cultes qui leur permettaient, non sans péril, de glorifier Dieu à leur manière et de se retrouver.

Au haut du chemin rocailleux qui mène de la Cabanarié à Saint-Roman, il y a une ancienne carrière de pierre. Là, à l'abri des curieux et des étrangers, ils s'assemblaient souvent. Le décor est resté le même tandis que les gens de Saint-Roman appellent l'endroit "le lieu, ou le rocher de l'Assemblée". Ils en parlent avec respect et émotion comme s'ils vivaient, encore maintenant, le drame du passé. Marguerite ROUX et ses enfants ont dû s'asseoir sur les vieilles pierres et y prier longuement. Etaient-ils aussi à cette Assemblée décrite par Ch. BOST et réunie dans un vallon qui fait penser à celui de la Baume, à Peyrolles ? C'est très semblable puisque La Baume était la demeure de David VIEILLES et de sa femme Madeleine PINTARD, l'oncle et la tante de Samuel. Voici ce récit (26) :

"Le 10 Mars (c'était un dimanche de l'année 1686), dans un vallon situé entre Peyrolles et la Valmy (27), un petit homme au visage brun prêcha devant quarante personnes dont deux filles qui n'étaient pas du commun (28) à savoir, les demoiselles du ROUCOU (29) avec leur frère.

Le prédicant que Jean ROQUES (30) et BOUDON, de la Faissole (31) accompagnant est, selon toute probabilité, VIVENT. C'est lui, sans doute qui, vers le même temps, prêcha à MOISSAC, dans la maison du sieur PINTARD, à la Cabanarié, à la vue du château et près de l'église du lieu (32)".

On ne sera pas surpris de trouver, ici associés, certains des noms qui figureront, quelques mois plus tard, sur les listes établies par VIVENT lui-même et par deux de ses plus fidèles compagnons, Anthoine BERTEZENE (33) et Anthoine BRINGUIER (34). La connaissance de ces listes (35) remises à BAVILLE en échange de la promesse que les intéressés auraient la vie sauve et seraient conduits à l'étranger, est essentielle pour qui désire étudier le cercle de ceux qui constituèrent le noyau initial de la résistance cévenole aux décrets royaux de 1685.

En fait, et si l'on en croit l'endos du capitaine DUCLOS, il s'agit bien, pour la plupart, de gens qui avaient refusé d'abjurer et qui s'étaient obstinés dans leur détermination. Leur situation devenait, avec le temps, non seulement délicate mais quasi désespérée. Comme on comprend, dès lors, qu'ils aient tenté d'en sortir honorablement en négociant avec BAVILLE et en acceptant de quitter le Royaume ! Il apparaît, toutefois, qu'au cours de l'année 1686, ils n'avaient pas perdu tout espoir de vivre oubliés de l'Eglise C.A.R. qui attendait leur conversion et de s'accommoder d'une certaine clandestinité.

Tandis que, d'un côté, à la Cabanarié ou ailleurs, on se réunissait pour juger de la situation et décider d'une attitude commune, on peut se demander si le curé de N.D. de Valfrancesque avait une connaissance précise de ce qui se passait réellement chez ses paroissiens nouveaux convertis ou rebelles. S'il avait de sérieux soupçons sur leur conduite, il se gardait, avec prudence, d'en faire état. C'est un homme d'âge mûr -il a presque la cinquantaine- actif et expérimenté que le curé MONBEL (36) à qui est confié la tâche difficile de ramener à la bergerie les brebis égarées de N.D. de Valfrancesque ! Le 18 Janvier 1687, quelques mois après le passage de VIVENT à la Cabanarié, Claude MONBEL remet à l'Intendance un "dénombrement des familles de N.D. de Valfrancesque" (37) qu'il certifie "véritable". Voici l'extrait de ce document qui concerne La Cabanarié et ses hôtes :

"La Cabanarié.
Marguerite ROUSSE, veuve; Jean PINTARD, Anthoine, Pierre, Isabeau, Suzanne, Françoise, ses enfants".

En note marginale : "Font passablement à l'exigence d'une des filles qui n'a ni confessé ni communié. S'excuse sur quelque indisposition".

Ce compte-rendu est bien intéressant ! Laissons de côté la confusion Pierre-Samuel et constatons, avec l'absence de Florinde dont il n'est jamais question depuis son baptême, que la famille y est au complet. L'unité familiale n'a donc pas été entamée au cours de cette année 1686 qui, néanmoins, a été marquée par l'abjuration du fils aîné Jean. Ceci s'est passé en février à l'occasion d'un mariage auquel il devait être témoin (38), mais, fort curieusement, l'acte d'abjuration n'a été enregistré que le 17 Septembre de la même année 1686.

Qui était la fille autoritaire et indépendante visée dans la note de l'abbé MONBEL ? Une modeste indication nous est fournie par un dossier conservé à MENDE (39) où se trouve le rôle de ceux qui n'ont pas abjuré à Moissac pendant l'année 1686 : y figurent "Samuel PINTARD, Françoise et Suzon, ses soeurs". Si cette information corrobore pleinement l'endos que le capitaine Duclos porte sur les ordre d'arrestation d'Août 1687, elle ne désigne pas laquelle des deux soeurs fut, aux yeux du curé de Moissac, la vraie meneuse. Même, l'histoire de leurs vies ne permettra pas de répondre à l'interrogation.

Il est clair, cependant, que derrière les vieux murs des demeures les familles se divisaient en partis opposés. Ce fut le cas à la Cabanarié : du côté des "nouveaux catholiques" on comptait Marguerite ROUX, les deux fils aînés, Jean et Antoine ainsi que la fille cadette, Isabeau. En face d'eux, il y avait les intransigeants : Françoise, Suzanne et le fils cadet Samuel.

Même si les "nouveaux catholiques" ne manifestaient pas un zèle et une conviction sans reproche, ils ne pouvaient que se heurter avec les plus jeunes en âpres discussions et, peut-être, en disputes.

Le curé MONBEL, même si, dans les familles qu'il visitait, on cherchait à dissimuler ces conflits dissociants, avait tout loisir de discerner ces oppositions, leur acuité, la pernicieuse influence qu'elles avaient sur les familles de ses nouveaux et difficiles paroissiens. Elles favorisaient ses desseins et, bien loin de chercher à les réduire, il prit le parti d'user de la force et de la contrainte pour mettre les opposants au pas. Voici comment il s'exprime sur l'état de sa paroisse : "Cette communauté est dans l'émulation depuis l'exemple. Les troupes les contiennent où il y a un missionnaire. Ils font présentement assez bien. Il n'y en a que trois ou quatre à confesser et communier. Il n'y a pas à craindre pour les assemblées selon toutes les apparences, ou si les principaux donnaient bon exemple, tout le reste serait porté à faire son devoir" (37).

On ne peut guère, en si peu de mots, dissimuler une réalité toute contraire, faire candidement l'aveu du rôle de la soldatesque royale et de son propre échec, présenter un bilan aussi lamentable. Retenons plutôt pour notre récit la présence et l'action des troupes, l'activité insinuante, onctueuse et vaine du curé, la présence d'un missionnaire (40). Pourtant, si nous en croyons encore CH. BOST (26), Moissac et la région qui l'entoure ne comptent pas encore parmi les plus touchées par l'intolérance religieuse car ... "Moissac est "le cœur des Cévennes" ; il n'y a dans l'étendue de la paroisse qu'une seule et pauvre famille d'anciens catholiques et le sieur de la BOISSONNADE, Pierre TREILLES (41), s'oppose à toute enquête sérieuse". C'est peut-être beaucoup dire ! Pierre TREILLES avait été, avec sa famille, un authentique tenant de la R.P.R. et, "nouveau converti" et notable du lieu, il jouissait d'un certain prestige auprès des autorités nouvelles et de la confiance de ses compatriotes. Par une intervention autant adroite que discrète, il avait ainsi le moyen d'exercer un rôle modérateur dans le règlement de conflits mineurs. Tenu lui-même à une attitude déférente vis-à-vis des maîtres de l'époque, il ne pouvait leur paraître que quelque peu suspect. Il ne semble pas, au reste, qu'il ait eu beaucoup d'influence sur les intentions comme sur l'action du curé MONBEL ... Au moment même où ce dernier préparait le bilan de son activité au cours de l'année 1686, on célébrait à la Cabanarié la fête de Noël. Ses participants avaient-ils que c'était la dernière qu'il leur serait permis de vivre ensemble ? Certains d'entre eux le pressentaient-ils, eux que leur attitude condamnait à fuir à la première alerte ?

Comment donc, dans un tel climat d'incertitude, de danger menaçant et, peut-être, de peur, se laisser envahir par la paix, par la douceur et par la joie de Noël ?

C'est bien dans les premiers mois de 1687 que les événements vont se précipiter et que nous allons assister à la première dislocation du foyer que Louis PINTARD et Marguerite ROUX ont fondé aux jours de bonheur. Au premier craquement vont en succéder d'autres dont il ne nous sera pas possible de présenter un calendrier exact. Peu importe ! les quelques énigmes que les faits ont suscitées ne sont pas grand chose en face de l'émiettement familial et progressif auquel nous allons assister, en face des déchirements auxquels des séparations, souvent volontaires, vont donner lieu, en face, aussi, du courage qu'il aura fallu manifester avant que les acteurs du drame aient pu retrouver, avec le goût de vivre, quelque parcelle de vraie joie.

Première énigme : le départ d'Antoine

On a vu, un peu plus haut, qu'Antoine figure dans le "dénombrement des familles de N.D. de Valfrancesque" établi le 18 Janvier 1687 par le curé de cette paroisse. C'est la dernière fois qu'on entend parler de lui. Quest-il devenu ?

Ici, plusieurs informations vont intervenir qui suggèreront la réponse : Aucune d'elles, prise séparément, n'est susceptible de constituer une preuve formelle de l'exil d'Antoine en Amérique. Par contre, leur ensemble constitue un tel faisceau de présomptions qu'on peut affirmer, sans grande chance d'erreur, qu'Antoine PINTARD a bien quitté la Cabanarié au cours de l'hiver ou du printemps 1687 pour rejoindre le Nouveau Monde. Voici ces informations :

- a) Vers 1691, un certain Antoine PINTARD sollicite "à cause de la sévérité de son Roi à l'égard de l'église réformée" sa naturalisation auprès du Gouverneur de la province de New-York (42). Cette naturalisation ne pouvait être demandée qu'après un séjour de quatre années dans la province : Antoine PINTARD devait donc résider à New-York, ou dans sa province, depuis 1687.
- b) La demande de naturalisation est écrite et signée de la main même d'Antoine : or, les enfants de Louis PINTARD et de Marguerite ROUX avaient reçu une solide instruction, ce qui, à l'époque, n'était pas le cas général.
- c) Le 2 Mai 1657, naissait à la Cabanarié une fille à qui ses parents donnèrent l'inhabituel nom de Florinde. Vers 1710, Antoine, frère cadet de Florinde, et sa femme Catherine STELLE eurent une fille qu'ils prénommèrent Florinde...
- d) Antoine PINTARD et sa femme eurent neuf enfants dont tous les prénoms sauf un (celui de Catherine, la maman), correspondent à ceux des très proches parents d'Antoine.

Dans ces conditions, l'énigme du départ d'Antoine pour l'Amérique paraît se limiter à l'époque du départ de la Cabanarié ainsi qu'au trajet et aux moyens utilisés pour gagner La Rochelle d'où la "tradition" familiale et américaine veut qu'il vint.

Seconde énigme : Suzanne et Isabeau quittent la Cabanarié.

Il est difficile de cerner d'un peu près la date à laquelle Suzanne et sa soeur cadette Isabeau dirent un dernier adieu à La Cabanarié et aux êtres qu'elles laissaient. On est tenté de la placer à la même époque que celle où leur frère Antoine prenait le chemin de l'Amérique. Dès l'instant où l'ardente Suzanne apprit par quelqu' émissaire de VIVENS que celui-ci et ses compagnons allaient être déportés et emmenés en Roussillon (43) elle et les siens durent se sentir abandonnés et voués à une arrestation prochaine. Peut-être même leur avait-il été secrètement conseillé de prendre au plus tôt le large. La recommandation s'adressait aux quelques 209 réfractaires dont le nom avait été livré par VIVENS. Françoise (appelée à tort Madeleine), Suzanne et Samuel en faisaient partie. Il en était de même de la tante des jeunes gens, Madeleine PINTARD, du mas de la Baume à Peyrolle (mariée à David VIELLES) ainsi que le fils de ces derniers, Jean.

On peut imaginer les propos que tinrent les habitants des deux mas voisins : ceux-ci ne sont séparés que de 4 km, mais la liaison, difficile, ne pouvait se faire que par des sentiers de montagne escarpés. A l'abri de trop curieux regards, ils pouvaient préparer l'évasion !

Pourquoi Françoise et Samuel décidèrent-ils de demeurer à La Cabanarié ou de vivre dans ses environs dans une clandestinité aléatoire ? Nul ne le sait, mais le souci de l'existence de leur maman n'est probablement pas étranger au parti du plus grand danger qu'ils avaient choisi.

Quant à Suzanne et Isabeau, nous n'en retrouverons la trace que le 9 Octobre 1691 à Lausanne : c'est le jour où un ministre réformé en exil, Théophile ALMERAS, parent de Marguerite ROUX par sa femme Gervaise DE FABRE, intercède en faveur des deux sœurs auprès de la "Compagnie Française des Réfugiés" en vue de leur faire attribuer un secours (44). Celles-ci vivent dans le plus grand dénuement et Isabeau est gravement atteinte dans sa santé.

Que s'est-il passé entre le mois d'Août 1687 où leur liberté était menacée et ce jour d'automne 1691 ? Quelle vie ont-elles menée ? Comment sont-elles parvenues sur les bords du Léman ? Qu'ont-elles appris des événements dont la Cabanarié avait été le théâtre au cours de leur absence ?

L'énigme demeure ...

Troisième énigme : Françoise abandonne la Cabanarié pour se "marier".

Avec le départ de Françoise de la Cabanarié pour son "mariage" nous pénétrons dans un épais et étrange mystère, étrange plus que surprenant quand on connaît l'attitude volontaire, fière et obstinée qu'elle n'a cessé d'avoir depuis les jours funestes de 1685. Mystère aussi puisque, sans transition, elle va passer de la Cabanarié à Montpellier ou bien à Fabrègues, où son "concubin" réside alternativement.

Nous allons, non sans réserves, tenter d'en donner un récit vraisemblable sinon vrai.

Le "concubin" est une personnalité locale. Il est docteur en Droit et avocat à la Cour. Depuis plus d'un siècle ses ancêtres, les PAYEN, originaires de l'île de France et de la Brie, acquis à la Réforme depuis 1581, établis en Languedoc à la même époque, ont acheté des charges importantes. Jacques PAYEN fidèle à la tradition, continue, après avoir dû abjurer le 30 Septembre 1685 (45), d'exercer celle de conseiller du Roy et d'auditeur en la Cour des Comptes, Aides et finances de la ville de Montpellier. Né le 16 Juin 1645, il avait épousé au temple de Montpellier, le 13 Février 1679, Louise de MANNY. Il semble qu'il ait eu de cette union, au moins un fils, Jacques, et que devenu veuf, il ait cherché à donner à son enfant une seconde maman. Françoise PINTARD fut pressentie de jouer ce rôle délicat, mais si fréquent en un temps où les maternités étaient bien fragiles ! Qui fut l'intermédiaire ? Peut-être son frère, Jean, dont les fonctions auprès du baron de Moissac le mettaient en relations avec beaucoup de personnes de qualité.

Françoise paraît bien avoir mis une condition à son acceptation : à aucun prix elle n'accepterait de faire avaliser son mariage par une bénédiction à l'église catholique qui supposait une abjuration préalable. La condition fut acceptée et Françoise prit le chemin de Montpellier où, vraisemblablement, elle put passer, pendant un certain temps, pour la nourrice ou la préceptrice du jeune enfant qui décéda le 18 Décembre 1694. Entre temps, Jacques PAYEN et Françoise eurent leur propre enfant, un fils qui, pour prénom reçut celui du père, mais dont la naissance faisait un fils naturel et ... illégitime.

Jacques et Françoise vécurent alors dans un état permanent de "fiancés" aux yeux des uns, de "concupins" aux yeux des autres, jusqu'au jour où leur fausse situation devint intolérable. Après une vingtaine d'années de résistance opiniâtre et de conflit intérieur, Françoise dut céder. Le mariage fut célébré à N.D. des Tables le 12 Février 1709 (46), en présence du grand fils des mariés, en présence aussi de Samuel indiqué comme habitant de Fabrègues.

L'acte de mariage porte que les époux résident dans le diocèse depuis 20 ans, affirmation malheureusement un peu vague dont on peut déduire que Françoise avait quitté la Cabanarié vers 1687.

Mais l'histoire, telle que nous venons de la reconstituer ou de l'imaginer, ne nous dit rien des complicités qu'il a fallu trouver, des silences qu'il a fallu imposer, des peurs et des tourments qu'il a fallu dominer afin que le couple PAYEN-PINTARD puisse vivre aussi longtemps dans des conditions aussi tristes, aussi précaires, aussi périlleuses.

Les derniers survivants de la Cabanarié.

Comme ils sont difficiles à reconstituer ces événements qui ont, depuis le début de l'année 1687, apporté tant de bouleversements à l'unité familiale dont les hôtes de la Cabanarié donnaient l'exemple ! En prenant appui sur les hypothèses que nous avons avancées, il est possible d'en présenter un raccourci : 1687 a été l'année des grands départs pour les exils lointains tandis que 1688 et les débuts de 1689 sont les années des mariages : mariages sous le signe de l'adversité ! Il y a, nous venons de le voir, celui de Françoise qui a précédé ou suivi celui de Jean. Celui-ci a dépassé la trentaine ; il est pourvu d'un emploi important ; de son père, il a hérité terres et maisons. Il est voué à conserver ce patrimoine et à demeurer "au pays" et c'est pour cela qu'avec un empressement mesuré, il a été amené à abjurer sa religion. Libre, en apparence du moins, il a assisté au départ de ceux qui lui étaient les plus chers. D'autres sont encore là, tout près, mais il les sait menacés dans leur existence comme dans leur liberté. Il est temps, pour lui, de sortir de cette solitude qui se prolonge, s'aggrave et est de plus en plus difficile à supporter.

Il s'éprend d'une jeune fille des environs, Marguerite DE THOMAS (47). Elle lui apporte, en dot, quelques biens fonciers. Il l'épouse aux derniers jours de 1688 ou aux premiers de l'année suivante et le couple va s'établir au mas de la Fabrègue, à Sainte-Croix. Quelques mois plus tard, la jeune femme mettra au monde une petite fille qui recevra le prénom de Marguerite. C'est celui de sa maman, mais c'est aussi celui de sa grand'mère ! Faut-il y voir une intention et penser que Marguerite ROUX fut la marraine du nouveau-né ? Ce n'est pas impossible et, si c'est le cas, on pourrait admettre que Marguerite ROUX et son fils cadet, Samuel, vivaient ensemble dans une Cabanarié déserte et triste ... Ce ne sera que pour quelques mois, car un nouveau drame se prépare ...

L'arrestation de Samuel.

Tandis qu'à La Cabanarié et dans ses environs se passent les événements que nous venons de rapporter, la pression des autorités sur la population ne se ralentit pas ; les dragons installés dans les foyers, les amendes imposées aux individus autant qu'aux collectivités, les arrestations et les sévices de toutes sortes font naître des protestations et des rancœurs. La révolte armée et fratricide ne s'est pas encore manifestée, mais elle est dans les coeurs et là, elle bouillonne. La résistance qui était surtout individuelle se généralise et se collectivise.

Les jeunes y participent largement. C'est eux qui organisent les réunions et les cultes, c'est eux qui les annoncent et qui les protègent et c'est souvent eux qui prêchent !

Comme ses soeurs Françoise et Suzanne, Samuel appartenait à cette jeunesse-là, ardente, généreuse, passionnée de liberté et de justice. Un jour, on lui reprochera d'avoir convoqué des assemblées et d'y avoir assisté. Il ne le niera pas. Il ne regrettera pas, non plus, ses longues courses dans la montagne à la faveur de la nuit complice ou des brumes matinales. De même qu'il se rappellera les visites faites dans les maisons amies, les pieux rassemblements et le chant exaltant des psaumes, il se souviendra des risques surmontés et des joies qui embaumaient son cœur. Il aura, aussi, une pensée pour ceux qui, comme lui, ont -au cours de cette année 1689- connu l'amertume de l'échec. Ch. BOST, une fois encore, va nous les présenter : "le 19 Mars 1689, BOUDON est arrêté à Anduze. Quelques mois plus tard, DOMBRES, à moins que ce ne soit LALLEMAND (48) et BAUZON deux prédicants, de même que Pierre BASTIDE, de Mialet (49) et François PELET (50) du Collet de Dèze (51), tombent aux environs de cette localité dans les pièges qui leur sont tendus. Ils sont conduits, selon Ch. BOST (52) "... à Saint-Etienne Valfrancesque où ils demeurent trois semaines, les menottes aux mains et les pieds dans les ceps (53). Quelques jours plus tard (54), un autre avertisseur, Samuel PINTARD, était arrêté à Moissac".

On sait à qui ces hommes doivent d'avoir été arrêtés. Les soupçons s'étaient d'abord portés sur un certain CORBIER du hameau appelé "Le Pin" (55), puis, aux dires de BASTIDE, sur le propriétaire de la maison des CHAZES (56).

Mais, rapporte Ch. BOST (57), c'est par BAVILLE que nous connaissons le véritable traître : "Le nommé GLEIZE, écrit-il à LOUVOIS (58), qui m'a fait prendre ces quatre hommes, a fait encore arrêter le nommé PINTARD. Ce GLEIZE se conduit de manière qu'il ne paraît jamais aux captures qu'il fait faire et que VIVENT se croit un de ses meilleurs amis. Afin d'augmenter le crédit qu'il a parmi cette canaille, je me suis avisé de faire abattre sa maison et je lui fais son procès par contumace. Je n'ai commerce avec lui que par un curé qui parle à un de ses parents. Ce ne peut être que par ces sortes d'artifices que l'on peut réussir à prendre ces gens-là, à cause de la difficulté des lieux". Est-il permis, ici, de se demander qui était la vraie canaille ? Samuel, coupable de convoquer ses amis pour prier avec eux ? GLEIZE, à l'affût des quelques écus que pouvaient lui rapporter ses dénonciations ? Ou bien cet intendant qui n'hésitait pas à faire mettre le feu aux biens de son indicateur pour parvenir à ses propres fins ?

Comparons plutôt ces deux dates : celle du 30 Août 1687 et celle du 5 Novembre 1689.

La première est celle de l'ordre d'arrestation (5) (35) assorti de menaces à l'égard des communautés qui ne livreraient pas les personnes visées : ces communautés seraient tenues de loger des troupes "en pure perte". On sait ce que ces mots signifiaient ... Quant à la seconde, nous savons maintenant qu'elle marque l'arrestation de Samuel !

Ainsi, pendant plus de deux années, ce dernier a pu vivre dans son propre pays, caché ou au vu de ses amis, vivant à la Cabanarié ou dans ses environs, parcourant sans cesse monts et valats pour prendre contact avec la population et cela sans qu'aucune dénonciation, aucune maladresse des "nouveaux convertis" ne vienne mettre en péril une activité interdite ! Il fallut que GLEIZE, le curieux protégé de BAVILLE, descende des hauteurs du Pindédis pour mettre fin à l'entreprise et exposer Samuel au sacrifice suprême au plus beau moment d'une vie. C'est à Moissac, non loin de la Cabanarié, dans des circonstances que nous ne connaissons pas, que Samuel fut arrêté.

Dans une lettre à LOUVOIS (57), BAVILLE avait indiqué qu'il savait que le nommé PINTARD était un "très méchant homme". Ce jugement sommaire était accompagné de ces mots empreints d'un certain cynisme : "mais je n'ai point encore de preuves contre lui".

Malgré les silences de la population locale qui étaient, une fois de plus, une réponse à l'optimisme aveugle du curé MONBEL, BAVILLE n'eut sûrement pas à faire beaucoup d'efforts pour rassembler ces preuves puisque, à Montpellier, le 20 Janvier 1690, BROGLIE condamnait Samuel aux galères à vie pour la raison invoquée sur l'ordre d'arrestation. En même temps, deux autres prévenus, Jean RAMPON, un laboureur de 66 ans, et Mathieu MALARTE, un meunier âgé de 30 ans se voyaient infliger, pour les mêmes motifs, une peine identique (22).

Un acte de location ... peut-être aussi un constat ?

Aux derniers jours de cette funeste année 1690, le 20 Décembre, Jean PINTARD, "lieutenant de juge de la baronnie de Moissac" loue la Cabanarié à Guillaume POMARET (2). L'acte est passé par-devant Me Antoine JULIEN, le notaire de Sainte-Croix de Valfrancesque. Signifie-t-il, de manière implicite qu'avec l'arrestation de Samuel, la Cabanarié est désormais vide des derniers représentants de la famille de Louis PINTARD ? Si l'éparpillement de celle-ci est consommé, le contrat de location ne prend-il pas l'aspect d'un constat d'abandon ? C'est très possible !

Mais, qu'est devenu Samuel ?

Samuel, galérien pour la foi

Presque aussitôt après sa condamnation Samuel est conduit à Nîmes où, avec deux autres forçats, il sera pris en charge par Claude BEYLIAN, "exempt de la maréchaussée de Nîmes". La petite troupe prit le chemin de Marseille, distant de 30 lieues. Elle traversa l'aride et inhospitalière Crau et atteignit le grand port le premier février 1690. Jean RAMPON, originaire de Bédouès, près de Florac, en Gévaudan, tomba malade et mourut à l'hôpital moins de trois mois après son arrivée à Marseille. MALARTE ne resta que peu de temps auprès de ses compagnons de route et fut affecté à l'une des galères de Saint-Malo, "La Victoire" ou "L'Heureuse". Quant à Samuel, il n'était plus qu'un numéro matricule : le 11 850. On le destina à "La Grande" (58).

C'était une "réale", c'est-à-dire une galère montée par le "général" des galères, possesseur privilégié d'un des grands offices de la couronne. Elle se distinguait des autres bâtiments du genre en ce qu'elle portait l'étendard royal.

Les spécialistes ne sont guère d'accord sur la date et les caractéristiques de construction de "La Grande" qui était en service en 1690. Ses dimensions principales étaient d'environ 50 mètres pour la longueur ; la largeur était voisine de 6,50 m et le "creux" proche de 2,50 m. Elle comportait une trentaine de bancs par bord, chaque banc étant le siège de six ou sept rameurs. Elle était, aussi, somptueusement décorée, sculptée et dorée. On conserve au musée de La Marine, au palais de Chaillot, un ensemble de sculptures attribuées à Puget qui ornent une "réale" de l'époque et qui pourrait bien être celle où Samuel passa une dizaine d'années de sa vie.

Caserne ou prison flottante, vagabonde sur les vagues méditerranéennes, "La Grande" n'a rien laissé percer de son histoire, celle des fêtes et des réceptions de son hôte de marque, celle des combats auxquels elle participa, celle aussi des malheureux qui, de leurs bras et de leur sueur, la faisaient avancer au rythme scandé d'une chiourme brutale et sans pitié !

Voici ce qu'un forçat de la "Grande Réale" Jean BESSEDE, ancien protestant et "nouveau catholique" écrit à un boulanger de Montpellier, M. ROUVIERE, pour les remercier, lui et sa femme, des services qu'ils lui avaient rendus alors qu'il était prisonnier à la Citadelle (59) : "... mais j'espère que Dieu me fera la grâce de sortir de cet abominable lieu". Cette lettre est datée du 27 Juin 1690, époque où Samuel était, lui aussi, sur "La Grande Réale". Il est donc très vraisemblable que les deux galériens se sont connus.

La correspondance échangée entre Jean BESSEDE et les siens laisse penser que Samuel ne se priva pas d'écrire à sa famille et de lui communiquer des informations sur sa vie à bord de "La Grande". Hélas ! Pas le moindre billet n'a été retrouvé ... Quelqu' être gourmand a, dans un passé indéfini, dû consumer gaiement, mêlés aux bûches ou à des serments pétillants, ces précieux souvenirs.

Il est pourtant plein d'intérêt de connaître, en dehors de Jean BESSEDE qui ne resta que peu de temps sur "La Grande", quelques-uns des compagnons de misère de Samuel. C'est grâce aux renseignements collectés par le Docteur BERTRAND, d'Yverdon, en Suisse, (60) ainsi qu'à des pièces conservées aux Archives de France (61) que le nom de quelques-uns d'entre eux nous est encore connu. En voici la liste : elle comprend, classés d'après leur origine, les galériens protestants qui, en 1694, se trouvaient sur "La Grande" et qui, en 1696, ont été affectés, pour quelques mois, à la "Hardie".

a) Galériens protestants originaires du Languedoc-Vivarais

Jean-Baptiste BANCHILHON (Florac)
 Louis DUCLAUX (Vivarais)
 Daniel LAURET (Généralgues)
 Jean NEGRE (Bagard)
 Samuel PINTARD (Saint-Roman de Tousques)
 Daniel PUECH (Anduze)
 Guillaume ROUX (Monoblet)
 François SABATIER (Nîmes)
 Jean VIALA (Saint-Jean du Gard)

b) Galériens protestants originaires du Poitou

Elie HERVAULT (Niort)
 Daniel LE COMTE (Pamproux, près Saint-Maixent)

c) Galériens protestants originaires du Dauphiné

Jean LAMBERT (Diois)
 Philippe TARDIEU (région de Nyons)

d) Galériens d'origines diverses ou inconnues

Guillaume VARELET (Ecosse)
 Moïse GRAS
 André JEAN.

Ce sont tous des hommes jeunes dont l'âge, au moment de leur jugement, oscille entre seize et trente et un ans.

Les condamnations ont pour motif la désertion (deux), "les faits de religion" (ils sont quatorze à qui sont reprochés d'avoir participé à des assemblées, à des attroupements ou d'avoir été porteurs d'armes).

Tous, entre 1688 et 1693, ont été condamnés "à vie".

Quant à leur attitude religieuse, elle se résume à ceci :

Six n'ont pas abjuré (dont Samuel)

Neuf "ne font pas leur devoir", par quoi il faut comprendre que, nouveaux catholiques, ils se comportent avec indifférence à l'égard des prescriptions de leur église.

Un seul (il est des plus âgés) "fait son devoir".

Il serait surprenant que ces quelques prisonniers, disséminés au sein d'un contingent massif de galériens de toutes origines -et, principalement, de tures- ne se soient pas sentis terriblement isolés et qu'ils ne se soient pas efforcés, dans la mesure où les circonstances le permettaient, de se retrouver, de converser et de s'informer réciproquement.

Qu'il soit né de ces contacts, pour quelques-uns d'entre eux, de réelles amitiés, ce serait, peut-être, beaucoup dire ! A partager un sort commun, si pitoyable qu'il soit, il n'en résulte pas, pour autant, des vœux concordants sur toutes choses, surtout lorsqu'il s'agit d'hommes de cette trempe là. Nous serions, néanmoins, tentés de voir naître une amitié complice entre Jean VIALA (62), de Saint-Jean du Gard et Samuel de Saint-Roman. A peine trois lieues séparent les deux localités en sorte qu'ils ne devaient pas manquer d'amis communs. Tous deux avaient connu VIVENS et s'étaient exposés pour défendre la même cause. Tous deux enfin, coïncidence troublante, ont abjuré à quelques mois d'intervalle comme s'ils s'étaient concertés pour franchir le même pas ...

L'abjuration de Samuel (1700)

Il n'est pas possible de fixer le moment où Samuel s'ouvrit de son désir de recouvrer une liberté qu'il appelait de ses vœux. La seule date certaine est celle de son élargissement : le 16 Août 1700. La période qui l'a précédée s'entoure du plus profond mystère et, là encore, on ne peut que se poser des questions sur les raisons qui l'amènèrent à rompre avec son propre passé et à abandonner ceux de ses compagnons qui combattaient encore à leur manière et sans aucune espérance terrestre ... Peut-on en trouver quelque indice dans ce que l'on connaît de cette année 1699 qui précéda celle de l'abandon de Samuel et qui apparaît comme particulièrement éprouvante ?

C'est l'année de l'affaire du "bonnet" dont Jean MARTEILHE se fait l'écho dans ses "Mémoires" (63) en relatant "qu'après la paix de Ryövyk (20.09. 1697) les missionnaires entreprirent de forcer les protestants des galères lorsqu'on dirait la messe, de se mettre à genoux, tête nue et dans la posture de dévotion que les catholiques romains observent". Il y eut des résistances qui furent sévèrement réprimées par des bastonnades. Le major général des galères M. DE BOMBELLES, ne craignit pas d'invectiver lui-même les malheureux qui manifestaient quelque répugnance à se soumettre (64).

C'est aussi l'année où les galères de Marseille firent campagne dans des conditions difficiles. J.B. BANCILHON, un des compagnons de Samuel et un des galériens dont l'histoire est le mieux connue, écrit à Mademoiselle De PERAY le 5 Octobre 1699 : "Nous avons fait une très rude campagne, les uns du côté de l'Espagne, les autres en Italie et jusqu'en Sicile". (65) Dans une autre lettre, J.B. BANCILHON confirme le durcissement de la discipline à bord : "Vous souhaitez écrit-il le 15 Décembre 1699, un plus long détail de ce qui s'est passé depuis la liste que vous avez. Nous ne pouvons pas vous la donner présentement de la manière qu'il faudrait parce que, étant détenus à la chaîne, nous ne pouvons pas nous entretenir de bouche avec nos frères". (66)

On ne saurait être surpris que, dans un tel climat, Samuel ait cédé à une crise morale autant que physique ...

De 1700 au mariage de Samuel

Après dix années passées sur les galères royales, voici Samuel libre. Cette liberté dont il a si chèrement payé le prix, il va la vivre, pendant près de dix autres années, à Montpellier dans l'un des deux seuls foyers capables de l'accueillir : celui de sa soeur Françoise et de son mari Jacques PAYEN. Ceux-ci nous l'avons vu, résidaient tantôt à Montpellier, tantôt à Fabrègues où ils possédaient une demeure confortable. C'est probablement à Fabrègues que Samuel trouva à la fois subsistance et occupations, apportant son concours à la gestion du patrimoine de son beau-frère. Est-il permis d'imaginer, à ce propos, que Samuel encore galérien, avait reçu un appel précis de la part de Jacques PAYEN et que c'est à la suite de cet appel qu'il se décida à abjurer pour aller vivre à Fabrègues ?

Sur cette tranche de l'existence de Samuel, nous ne possédons que très peu d'informations. Nous savons, pourtant, que le 2 Avril 1705, il eut l'occasion de revoir son frère aîné, Jean, lors du contrat de mariage d'un de leurs cousins germains de Saint-Roman, Claude MAZURIC (67), contrat passé par-devant Me Louis ROUSSET, le notaire de Saint-Marcel de Fontfoulhouse.

Moins de quatre années plus tard, le 12 Février 1709, il assistait à Notre-Dame des Tables, à Montpellier, au mariage religieux de sa soeur Françoise. Son nom, accompagné de la mention "du lieu de Fabrègues" (46) et sa signature figurent dans l'acte. C'est, à notre connaissance, la dernière fois qu'on voit, associés, le prénom de Samuel et le lieu Fabrègues. C'est que la vie de Samuel, à partir de ce moment-là, suivra un autre cours : elle va l'éloigner un peu de Françoise et de son mari et devenir plus indépendante.

Un contrat de mariage (68), au cours de cette même année 1709, nous en fournira la preuve ... car il concerne Samuel et sa fiancée.

Samuel bâtit sa famille

La fiancée était une montpelliéraine, Françoise CARBONNEL. Fille d'un marchand "assortisseur de laines", Jean CARBONNEL et de Louise BOURELINE (BOURELY ?). Elle était née le 3 Janvier 1684 et avait été baptisée le 9 Janvier selon la tradition réformée (69). Devenue "nouvelle catholique" elle appartenait à la paroisse Sainte-Anne où la bénédiction nuptiale fut donnée six mois, jour pour jour, après la signature du contrat, la cérémonie ayant dû être reportée en raison d'un deuil récent (décès d'une tante de Françoise)(70).

Le témoin de Samuel fut son beau-frère Jacques PAYEN, mais il y avait un grand absent, Jean, le frère aîné qui, à Sainte-Croix, était aux prises avec un certain nombre de difficultés : quelques-unes de ses maisons avaient été détruites lors de la guerre des Camisards (71).

Le couple, si l'on en juge par les registres de baptême de l'église Sainte-Anne, habits de longues années -au moins jusqu'en 1727- sur le territoire de cette paroisse.

Quelle était l'activité professionnelle de Samuel ? On ne le sait pas. Aidait-il son beau-père dans son état de marchand ? Ou bien exerçait-il un métier dont on ignore la nature ? Ce qui est sûr, toutefois, c'est que, le 9 Avril 1712, Samuel prit à bail, pour six années, une triperie située à Montpellier (72). Pour quel usage ? En fait, nous n'avons rien découvert sur cet aspect de la vie de Samuel ni sur les ressources du ménage ...

Plusieurs enfants naquirent de l'union de Samuel et de Françoise CARBONNEL. Beaucoup, malheureusement, disparurent en bas âge. En voici la liste (73) :

<u>Date de naissance ou de baptême</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date du Décès</u>	<u>Age au décès</u>
2 Décembre 1710	Françoise	15.06.1716	5 ans 7 mois
13 Février 1714	Jean	01.03.1787	73 ans
31 Décembre 1716	Marie	24.07.1718	1 an 8 mois
30 Mars 1719	André	11.04.1719	12 jours
19 Janvier 1721	Antoine	après 1770	---
28 Juin 1724	Simon	18.07.1724	20 jours
30 Mars 1727	Marie	23.09.1727	6 mois

Comme il est éloquent et triste ce tableau révélateur des difficultés de l'époque pour assurer l'existence des petits des hommes ! Deux seulement des enfants de Samuel survivront et auront une descendance. On la trouvera en annexe (74).

Les dernières années

Tant de maternités successives, même si elles furent prudemment et sagement espacées, tant d'émotions et de soucis, tant de deuils ont épuisé Françoise CARBONNEL . Son mari approche de la soixantaine tandis qu'elle-même aborde un instant délicat de la vie d'une femme. Attend-elle un huitième enfant ? C'est possible ... mais elle se sent bien lasse lorsque, le 2 Août 1729, elle fait appeler ce notaire Jean QUISSAC qui est si souvent intervenu dans les affaires du couple, pour lui dicter ses dernières volontés (75). Elles concernent sa sépulture et la transmission de ses biens au profit de son mari et des seuls fils qui lui restent.

A partir de ce moment-là, on perd la trace de Françoise CARBONNEL. Il est à peu près certain qu'elle décéda dans les jours qui suivirent la rédaction de son testament. Elle abandonnait ainsi Samuel à son chagrin et à ses responsabilités. Leurs enfants, maintenant orphelins, sont encore bien jeunes : Jean, l'aîné, a fêté ses quinze ans six mois plus tôt alors qu'Antoine est dans sa neuvième année. Samuel va devoir en achever l'éducation et leur donner un métier. Lui-même reste seul pour assurer la subsistance de ses enfants, chers et derniers vestiges d'une famille qui eût pu être nombreuse. Il est très probable que, dans un premier temps, il demeura à Montpellier avec son fils cadet, Antoine, tandis qu'il mettait l'aîné en pension et, peut-être en apprentissage, à Nîmes, pour apprendre à tisser des bas. C'est ainsi, du moins, qu'on peut interpréter le contenu du contrat de mariage de ce dernier. Il y est indiqué -on est en février 1739- que Jean Habite Nîmes depuis "plus de dix années" (76).

On ne saurait être surpris du choix de Nîmes pour la mise en pension du jeune homme lorsqu'on sait que Samuel y avait un neveu, Daniel, et que celui-ci, avocat, jouissait à la fois d'une confortable aisance et d'une enviable notoriété. Daniel eut sans doute à veiller sur la conduite de son jeune cousin !

C'est à l'époque du mariage de Jean, en Juillet 1739 (77) que le jeune frère de ce dernier, Antoine, va -à son tour- se fixer à Nîmes. Lui aussi est ouvrier en bas, mais il n'apparaît pas qu'il ait trouvé, dans sa vie professionnelle toutes les satisfactions qu'il en attendait. Il prit un engagement dans l'armée : c'est ainsi qu'en 1749 on le trouve à Lille, chez un notaire de la ville, Me HASBROUCQ, pour se faire établir une procuration en faveur de son frère aîné (14 Mai 1749) (78).

Peu après, Antoine qui a accédé au grade de caporal et qui, en raison de ses origines montpelliéraines a été malicieusement surnommé "Le Peyrou", est parvenu aux derniers mois de son engagement. Dès sa libération, il revient à Nîmes où il ne tardera pas à se marier. C'est lors de l'établissement de son contrat de mariage avec Jeanne PUGET (8 Décembre 1750) (79), que Samuel qui avait rejoint son fils aîné à Nîmes, nous apparaît pour la dernière fois : sur l'acte qui, par devant le notaire Antoine DARLHAC, fixe la destinée de son fils cadet Samuel appose sa signature ferme et nette pour l'octogénaire qu'il est devenu.

Ce faisant, il nous indique l'époque très approximative où s'achève son passage sur la terre des vivants.

En guise d'épilogue

Nous nous garderons bien d'émettre quelque jugement que ce soit sur une existence dont nous venons de dégager les péripéties et les misères. Ce qui importe maintenant c'est de découvrir le témoignage dont toute vie humaine laisse derrière elle la trace.

Ce témoignage, en ce qui concerne Samuel, nous ne le trouverons pas dans l'ardeur combative et passionnée, téméraire et pure de son adolescence. Nous ne le percevrons pas davantage dans la longue et rude épreuve qui des bancs d'une galère le conduisirent au reniement de sa foi. Nous ne le distinguerons pas non plus dans la vie de petit bourgeois qu'avec ses heurs et malheurs, il mena jusqu'à sa fin terrestre.

Penchons-nous plutôt sur ceci : lorsque, en 1787, furent appliquées, dans les paroisses, les dispositions de l'Edit de Tolérance, les descendants des enfants de Samuel vinrent demander à en bénéficier (80). Ainsi proclamaient-ils près d'un siècle après l'arrestation de leur père ou de leur aïeul, leur appartenance à la famille spirituelle qui avait été celle de Samuel, pour laquelle il avait souffert et dans laquelle il les avait introduits et maintenus dès leur enfance. Comment ne pas voir dans cette manifestation silencieuse un signe éloquent de fidélité et de continuité huguenotes, d'attachement à une tradition de pensée et de liberté dont le vieux lutteur qu'avait été le galérien, était demeuré, même enchaîné, le permanent défenseur ?

N'est-ce pas une raison suffisante pour taire nos préférences ou nos objections de principes et pour nous incliner, avec sympathie comme avec respect, devant l'homme courageux, ardent et malheureux, que fut

PINTARD Samuel

..... sur "La Grande", à Marseille, 1695.

- (12) Le contrat de mariage Jean PINTARD - Anne PARADES a été passé en 1609 par devant Jean DUGUA, notaire de Ste-Croix de Valfrancesque ainsi que l'indique la rubrique générale de ce notaire (A.D. Gard II E 1/1121, f° 190), mais la pièce elle-même est en déficit.
- (13) Voir, en particulier : A.D. Gard II E 1/1124, f° 126, 23 Juillet 1595 : dette de Jean PINTARD, serrurier de Saint-Roman, envers Mathieu PARADES, du lieu de la Cabanarié.
- (14) PAREDES, PARADES ou PEREDES ... ?
- (15) A.D. Gard II E 1/1182, f° 141, 13 Juillet 1639. Pierre DUGUA, notaire de Sainte-Croix de Valfrancesque : Ratification de donation par Louis PINTARD.
- (16) A.D. Gard II E 1/1173, f° 138, 8 Juin 1629. Pierre DUGUA, notaire de Sainte-Croix de Valfrancesque : Testament de Jean PINTARD.
- (17) A.D. Gard. I J 510. Registre du Consistoire de St-Roman de Tousques (1663-1678). Louis PINTARD est qualifié d'"ancien" lors des réunions du Consistoire de St-Roman des 6 Juillet et 28 Septembre 1664, des 21 Juin et 19 Juillet 1665. Le 2 Septembre 1665, il est signalé comme étant "viguiier et régent de la baronye de Moissac". A plusieurs reprises, il est désigné pour donner la Sainte Cène (21 Juin 1666, 26 Mars 1671, 1er Juin 1672) ou pour faire la quête pour les pauvres (29 Décembre 1666, 18 Décembre 1669, 26 Décembre 1670). Il est fréquemment sollicité d'être le représentant du Consistoire aux synodes régionaux : il participe aux synodes de Ganges (20 Juin 1668), de Sauve (12 Août 1671). Le 5 Juin 1672, il est délégué au synode de Lavelle qui devait tenir ses assises dix jours plus tard, le 15 Juin.
- Il intervient au Consistoire lorsque se présentent des questions délicates : c'est ainsi que, le 23 Mars 1670, il intercède en faveur du sieur BOUDON, viguiier, ce dernier ayant été accusé d'avoir eu deux enfants de deux servantes..
- (18) A.D. Gard II E 76/103, 13 Mars 1655, Jean ARIGES, notaire de Boucoiran.
- (19) AUSILIARGUES avait été "ministre" à Menoblet du 19 Décembre 1646 jusqu'à la fin de 1651 (Arch. de France 368 Mi 4). Il desservit Saint-Roman en 1655 et dans les années qui suivirent. Derrière le pseudonyme emprunté à l'un des mas de St-André de Valborgne se cachait la personnalité de Jacques PELET (v. Emile et Eugène HAAG, "France Protestante", 2ème édition, tome I, colonne 586, Fischbacher 1877).
- (20) A.D. Hérault C 4697.
- (21) Le Mas de fauguières se trouve à 1,800 km au S.E. de Ste-Croix de Valfrancesque. Le baron de Moissac, Jean de GINESTOUS, y possédait une maison d'après (9).
- (22) Gaston TOURNIER : "Les galères de France et les galériens protestants du 17ème et 18ème siècles". Tome II, p. 282 (Publications du Musée du Désert en Cévennes, 1944).
- (23) Archives de France, microfilm 368 Mi 5.
- (24) Voir J. PINTARD : "Deux cévenoles : Suzanne et Isabeau PINTARD" (Octobre 1974) La biographie d'Antoine est en préparation.
- (25) A la révocation, presque tous les pasteurs des environs de Saint-Roman avaient dû quitter leurs paroisses respectives. Parmi eux :

Charles GRONGNET, père, à Saint-Roman de Tousques
 Etienne DUMAS, à Sainte-Croix Vallée Française
 Justin LACOSTE, à Saint-Etienne Vallée Française
 Etienne GRONGNET, à Saumane
 Jacques Alex d'APEILLY au Pompidou
 Jean COMBES, à Saint-Jean du Gard

(voir : S. MOURS : "Les pasteurs à la Révocation de l'Edit de Nantes",
 Bulletin S.H.P.F. Tome CXIV, p. 67 ss et p. 292 ss)

- (26) Ch. BOST : "Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc (1684-1700)", 2 volumes. Paris Librairie ancienne Honoré CHAMPION, 1912, Tome 1, p. 128.
- (27) La Valmy est située un peu au nord de la route qui relie Saint-Jean du Gard à Saint-André de Valborgne, à mi-chemin entre celle-ci et la "Corniche des Cévennes". Elle est à environ 2 km au N.E. de l'Estréchure.
- (28) Il s'agit de deux des trois filles de Pierre de GAUTIER et de Madeleine de GALISSARD, du lieu du ROUCOU, paroisse de Soudorgues : Jaquette née vers 1657, Jeanne née vers 1659 et Magdelaine née vers 1661. Toutes trois figurent sur la liste A du 11 Août 1687 (voir référ. 35), liste qui porte les noms des religieuses destinées à être exilées en Espagne par le Roussillon. Dans cette liste, les trois jeunes filles sont qualifiées de "maîtresses de VIVENS". Pierre GAUTIER, de son côté, réussit à s'enfuir du royaume.
- (29) Le château du ROUCOU est, à vol d'oiseau, à 3,500 km au sud de la Valmy. Il était sur la route qui, au XVIIème siècle, conduisait directement, par le col du Mercou et par le pont de Vallongue, de Lasalle à Saint-Martin de Corconac. Il fut détruit en Février 1704 par un bataillon appartenant aux troupes du Roi et conduit par le brigadier PLANQUE. Il s'y était retranché après un engagement avec les Camisards de ROLLAND et y avait mis le feu avant de se retirer. In "Mémoires inédits d'Abraham MAZEL et d'Elie MARION" Ch. BOST, Paris, Fischbacher, 1931, p. 59 & 60.
- (30) Jean ROQUES, lacteur, fut pendu à Nîmes le 26 Juin 1687, en même temps que MANUEL D'ALCJES : voir N. WEISS : "BAVILLE et VIVENS" Bulletin S.H.P.F., tome LV, 1906, note 3 p. 134 et note 2 p. 143.
- (31) D'après la carte établie par CASSINI (1774), la Faissole était au sud de Peyroles, à 2, 500 km du centre de la localité et à 700 mètres au nord-est du château de Vallée Obscure.
- (32) A.D. Hérault : Archives de l'Intendance, C 166 : dossier de l'Assemblée d'Arbousses.
- (33) du mas de la Bastide, proche de Cognac, paroisse de Lasalle.
- (34) Agé de 27 ans en 1687 Antoine BRINGUIER était marchand facturier à Lasalle. Il figure sous le n° 3 dans le "Contrôle des fugitifs des diocèses de Nîmes et de Mende en Cévennes qui doivent être conduits en Roussillon pour passer en Espagne, avec leurs portraits et signaux". A.D. Hérault, Fonds de l'Intendance C 279 : cité par N. WEISS "BAVILLE et VIVENS" loc. cit. en (30), p. 130.
- (35) Ce sont les listes A et B du 11 Août 1687 (45 noms) et du 30 Août 1687 (208 noms). La liste B constitue "l'Etat des particuliers des Sévènes lesquels ont été dénoncés par BRINGUIER, VIVENS, BERTEZENNE et autres prédicants pour avoir convoqué les Assemblées et y avoir assisté". Elle a été signée à Montpellier par le Marquis de la TROUSSE, capitaine, lieutenant général des Armées du Roy, Commandant pour Sa Majesté en Languedoc. Un endos écrit à la main ajoute : "Liste des fugitifs qui n'ont pas fait abjuration". Il est signé : "DUCLOS, capitaine" (voir N. WEISS : BAVILLE et VIVENS" loc. cit. en (30) p. 128 ss.

- (36) Le curé MONBEL décéda à Moissac le 12.12.1722 à l'âge de 82 ans (Arch. Munic. de Moissac : registre des B.M.M.).
- (37) A.D. Hérault : Archives de l'Intendance C 280. Etat et dénombrement des familles de Notre Dame de Valfrancesque, f^o 373 es (18 Janvier 1687).
- (38) Arch. municipales de Moissac (Lozère) : Registre des baptêmes, mariages et mortuaires de Notre-Dame de Valfrancesque, diocèse de Mende, commencé le 11 Novembre 1685 : Il s'agissait du remariage d'Isabeau de FAUQUES. Veuve de noble BLANQUART, elle faisait profession de la R.P.R. avant la Révocation. Elle dut abjurer afin de se remarier valablement.
- (39) A.D. Lozère G 715. Etat des habitants de Moissac (1686). Rolle de ceux qui n'ont point fait l'abjuration".
- (40) Celui-ci apparaît le 2 Août 1687 sous le nom de Jean ...X... lorsqu'il procède à N.D. de Valfrancesque, au baptême de Jean, fils de messire Charles de FARET, marquis de Fournels et de dame Anne de GINESTOUS. Archives municipales de Moissac (Lozère) : Registre des B.M.M.
- (41) On trouvera dans "l'Armorial du Gévaudan" du Vicomte de LESCURE (Lyon, 1929), l'ascendance de Pierre TREILLES. Voici, tirée, pour une grande part, des actes protestants de Notre Dame de Valfrancesque (A.D. Lozère E 397B GG 1). la composition de sa famille la plus proche entre 1650 et 1740. Les informations issues des actes protestants sont affectées du signe •, celles en provenance du registre (catholique) B.M.M. de Moissac ont reçu le signe ◉.

Antoine TREILLES X Lucrèce BLANC
écuyer 2 Mars 1630

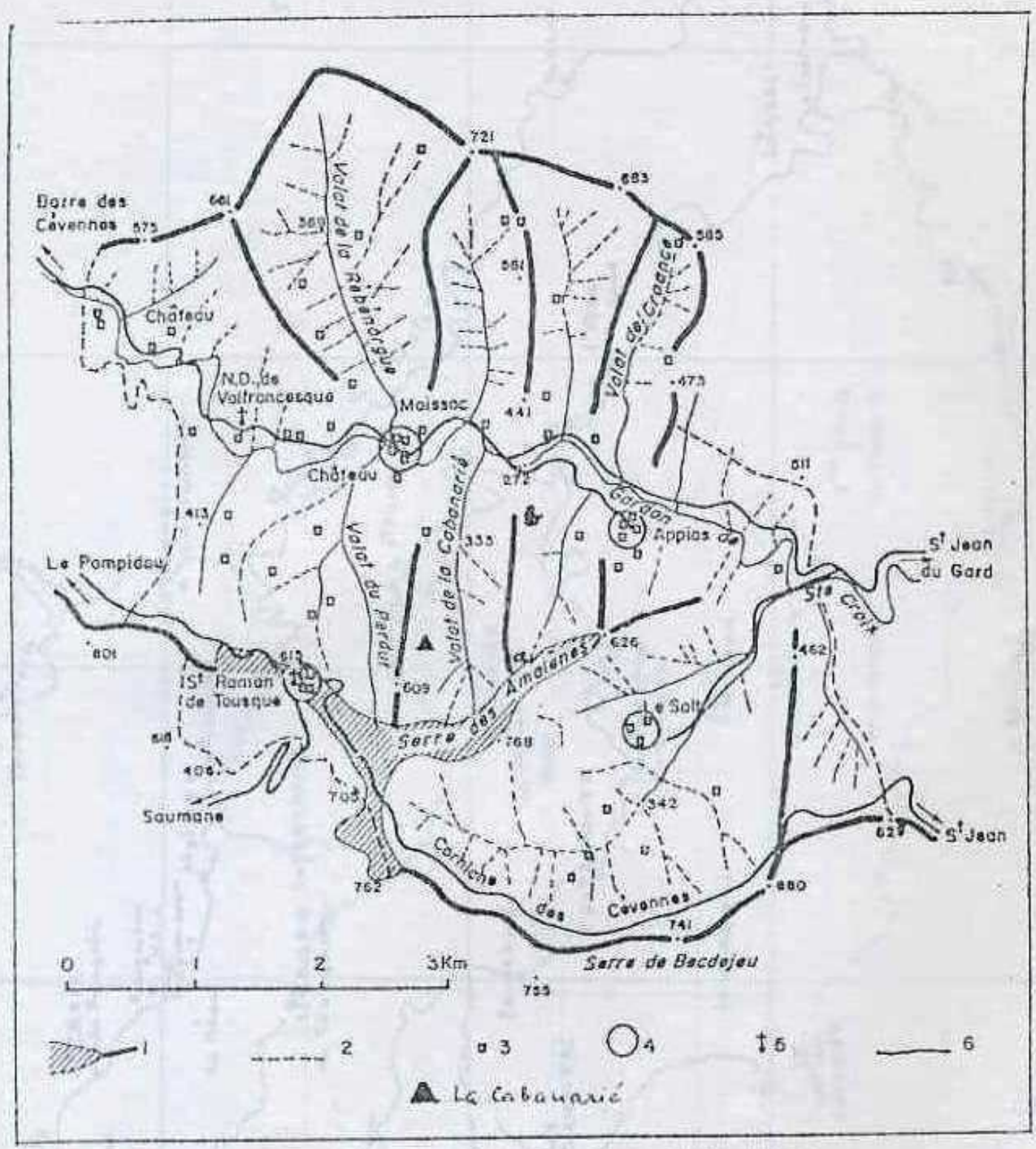
Antoine notaire royal de St-Martin de Mansucle (mas de Savel X Jeanne De LEUZE.	Marguerite née vers 1644 † 3.4.1735	Pierre sire de la Boissonnade X le 1.8.1670 à Marguerite de SABATIER († 4.4.1735) fille de François SABATIER, sire de la ROQUETTE et d'Anne de SABATIER, † le 2.4.1674.				
Antoine 1671-1672 3.11.1728 Marguerite BODET ◉ (de Mende) 7.4.1763	Jeanne n.19.8.1675 b.22.9.1675 par.François SABATIER mar.Jeanne DE LEUZE	Etienne n.3.3.1678 • par.Etienne REILHAN mar.Anne de TREILLES	Lucrèce n.7.1.1680 par. Annibal DE GIRARD mar. Eléonor SABATIER DE LONGUEVILLE (de Florac) † 4.2.1693 ◉	Pierre b.16.8.1682 • par. Pierre BLANC mar. d'elle	Jacques n.17.7.1683 •	Marie n.3.5.1686 ◉
Antoine Christine Ant-Sauveur						
Marie-Anne Marguerite 1.8.1740 ◉						

- (42) Historical Manuscripts in the Office of the Secretary of State Albany N.Y. vol XXXVII, p. 80.
- (43) Aux termes des accords passés entre BAVILLE ET VIVENS, celui-ci et quarante quatre de ses compagnons, parmi lesquels de nombreux prédicants, devaient être conduits en Roussillon : voir loc. cit. (35).
- (44) Archives du Canton de Vaud, à Lauzanne. F6 - Registre, p. 310.
- (45) Archives Munic. de Montpellier, par^{sse} N.D. des Tables. GG 83 (1685-1689).
- (46) Archives Munic. de Montpellier, par^{sse} N.D. des Tables. GG 242.
- (47) Marguerite DE THONAS, son frère Henri et sa soeur Françoise étoient les enfants d' Annibal DE THONAS, décédé entre 1672 et 1678, et de Marie MANDEL, fille elle-même d'une famille de marchands de Sainte-Croix Vallée Française. Cette dernière s'était, en secondes noces, unie, par contrat du 29.07.1679, à un ancien notaire, Jacques CABRIT. Quatre enfants naquirent de ce second lit. Ce remariage suscita quelques difficultés lorsque, atteinte d'une affection pulmonaire grave, Marguerite DE THONAS décéda au cours de l'année 1690, après avoir donné naissance à une petite fille, Marguerite PINTARD. Avant de mourir, Marguerite DE THONAS avait dicté son testament devant Antoine JULIEN, notaire de Ste-Croix de Valfrancesque (A.D. Lozère III E 1792, 10 Avril 1690). Le règlement de sa succession donna lieu à des débats judiciaires conservés aux A.D. Gard, B 2320 (année 1694). Quant à Jean PINTARD, il se remaria en Juin 1692 avec Claire MARSIAL, de Lassalle (Arch. Mun. de Moissac : Reg. B.M.M. de N.D. de Valfrancesque)
- (48) Daniel BENDIT : "Cognac a-t-il tué Bagars ?" Bulletin S.H.P.F., tome LIX (1910), p. 156.
- (49) Pierre BASTIDE avait, d'après Ch. BOST et le mémoire BERTRAND inclus dans (22) p. 391, 26 ans au moment de son arrestation.
- (50) Papiers COURT, 17 B f° 516. Cette arrestation n'aurait eu lieu qu'un an plus tard, vers la fin du mois de Septembre 1690.
- (51) Le Collet de Dèze est situé à environ 16 km, à vol d'oiseau, au nord de St-Jean du Gard, dans un vallon étroit, sur la Cèze.
- (52) Voir référ. (26), tome I, p. 343.
- (53) Les chevilles du prisonnier étaient engagées entre deux poutres (voir note n° 5, p. 5, des "Mémoires d'Abraham MAXEL et d'Elie MARION (voir réf. (22)).
- (54) Le samedi 5 Novembre 1690.
- (55) Le hameau du Pin se trouve sur un chemin de crête parallèle à la rivière Galeizon, un peu à l'est du col de Pindédis, à environ 3 km au S.S.O. du Collet de Dèze.
- (56) Le mas des Chazes est à l'Ouest du Col de Pindédis, à environ 5,200 km au S.O. du Collet de Dèze, dans un lieu difficilement accessible à partir de l'actuelle D.54. La ferme des Chazes avait été "découverte" (c-à-d. privée de son toit) en sorte que le propriétaire, DELCROS, apostat, fut accusé de trahison (d'après BASTIDE, Papiers COURT, 17 B f° 190) (voir réf.(26) op. cit. Tome I, p. 343).

- (57) Ch. BOST, réf. (26) p. 347 note n° 1 et "Foyer protestant", 1898 n° 13-14 (C. 169 délibération de Saint-Jean).
- (58) Sur les galères, leur construction, leurs caractéristiques, leur appellation, on trouvera quelques données dans la monographie éditée par l'Association des amis des musées de la Marine : "La Réale de France du Général des galères" (époque Louis XIV). Pour une connaissance technique approfondie se référer à MASSON : Les galères de France (1481-1781), Marseille, port de guerre.
- Sur la vie des forçats aux galères lire le récit qu'en a fait le galérien protestant MARTEILHE (v. réf. 63).
- Le Service Historique de la Marine" (Pavillon de la Reine au château de Vincennes) dispose d'une très importante collection d'ouvrages concernant les galères françaises et étrangères.
- (59) A.D. Gard : Y. CHASSIN du GUERNY : "Fonds du Nogaret". L'inventaire de ce fonds réalisé en 1978 contient quelques lettres écrites par Jean BESSEDE, "nouveau catholique", arrêté à la suite de l'affaire de l'Espinassac et condamné aux galères. D'abord affecté à la "Grande Réale" (lettre du 27.06.1690) il fut transféré sur "La Gloire" d'où ont été écrites des lettres destinées à sa femme.
- (60) Gaston TOURNIER : "Les galères de France ..." op. cit. Tome III, p. 345ss (22).
- (61) Archives de France (ex : Archives Nationales), microfilm 368 Mi 5.
- (62) Jean VIALA était un fils d'Estienne VIALA et d'Anne GUION. Né à Saint-Jean de Gardonnenque le 17 Novembre 1660 (A.D. Gard, 5 E 265-4, Registre B.M.S. protestant de St-Jean du Gard), il fut arrêté à Anduze en Février 1692 et condamné à mort deux mois après, le 14 Avril, pour "crimes d'Etat, assemblées, fournitures de poudre et munitions au nommé VIVENS". Sa peine ayant été commuée, il fut envoyé aux galères en juin 1692. Il était dragon dans la Cie de CALADON au régiment de MORSAN (Em. et Eug. HAAG : France Protestante, 2ème édition, 1877).
- (63) Jean MARTEILHE "Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion". Ed. du Musée du Désert 1942, p. 316.
- (64) Jean MARTEILHE, op. cit. (p. 347).
- (65) Cité par Nicolas RADUL-DUVAL : "Jean-Baptiste BANCILHON forçat de Jésus-Christ et membre de la Société des galères". (thèse de baccalauréat en théologie, 1935) (Bibliothèque de la Faculté libre de théologie protestante de Paris, cote 1935/641 - page 64).
- (66) Nicolas RADUL-DUVAL, op.cit. (p. 65).
- (67) A.D. Gard II E 52/38, 2 Avril 1705. Me Louis ROUSSET, notaire de Saint-Marcel de Fontfoulhouse : contrat de mariage de Claude MAZURIC, maître cordonnier, fils de feu Charles MAZURIC et d'Anne PINTARD, de Saint-Roman de Touques et Jeanne CRAS, de St-Martin de Corconac.
- (68) A.D. Hérault II E 57/339, f° 238, Maître QUISSAC, notaire, 4 Septembre 1709.
- (69) Arch. Mun. de Montpellier, GC 354 (baptêmes protestants).

- (70) A.D. Hérault II E 57/339, f° 260, Maître QUISSAC, notaire, 3 Novembre 1709. Testament de Marguerite BOURELY. Celle-ci -une tante de Françoise CARBONNEL- lègue à sa nièce ses biens. Ceux-ci sont évalués à 600 livres alors qu'il y a, au passif, 1.200 livres de dettes. Françoise CARBONNEL dut renoncer à l'héritage (A.D. Hérault 4 C 1402, f° 34).
- (71) A.D. Gard II E 52/132, f° 372 - 8 Mai 1708 - Jean BOUSQUET, notaire de Saint-André de Valborgne.
- (72) A.D. Hérault II E 57/373, f° 93^{ss} - 9 Avril 1712 - Pierre IESSES, notaire de Montpellier.
- (73) Arch. Mun. de Montpellier (paroisse Ste-Anne). GG 163 à 168.
- (74) Voir en annexe III, p. X, le tableau généalogique de la famille de Samuel PINTARD.
- (75) A.D. Hérault II E 57/349, f° 302 - Jean QUISSAC - notaire de Montpellier.
- (76) A.D. Gard II E 37/275, f° 241 V°, 26 Février 1739. Contrat de mariage de Jean PINTARD, compagnon ouvrier en bas, avec Marguerite DARBOUX. Joseph MONFAUCON, notaire de Nîmes.
- (77) A.D. Gard, UU 22, Saint-Castor, f° 12.
- (78) A.D. Hérault II E 62/504 - 14.05.1749 - Me VIALLA, notaire de Montpellier.
- (79) A.D. Gard II E 40/45 - 8.12.1750 - Antoine DARLHAC, notaire de Nîmes.
- (80) A.D. Gard - Eglise Saint-Castor à Nîmes : Déclarations faites en 1788 en application de l'Edit de Tolérance de 1787.
- (81) Une note très documentée sur la "fraidonite" a, sous la plume de J. PELLET, paru dans le "Lien des Chercheurs Cévenols", Bulletin n° 37, Janvier-Février 1981, p. 14.

Annexe I



1. Une commune du pays des serres: Moissac en Vallée Française.

- 1. Serre (sommets aplani et crête étroite). — 2. Limite communale. — 3. Mas ou ancien mas. — 4. Hameau. — 5. Eglise. — 6. Route.

Extrait de "Les Cevennes, de la montagne à l'homme" chap. I, Géographie physique (François TAILLEFER), p. 13. Editions Privat, Toulouse, 1979.

Famille de Samuel PINTARD

Jean PINTARD X Anne PEREDES
1609